

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 900 943

②1 N° d'enregistrement national : **06 04223**

⑤1 Int Cl⁸ : E 03 C 1/308 (2006.01)

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.05.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 16.11.07 Bulletin 07/46.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *TIMUR LUTFU — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *TIMUR LUTFU.*

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

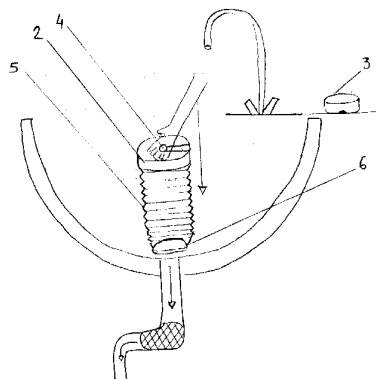
⑤4 L'INVENTION CONCERNE UN DISPOSITIF PERMETTANT DE DEBOUCHER SANS DANGER LES EVIERS ET LES LAVABOS BOUCHÉS, MEME LES PLUS ENGORGÉS, POUR PERMETTRE A CES DERNIERS D'AVOIR LES CANALISATIONS LIBRES ET NETTOYÉES.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant de déboucher sans danger les éviers et les lavabos bouchés, même les plus engorgés, pour permettre à ces derniers d'avoir les canalisations libres et nettoyées.

Il est constitué d'un pot (1) se présentant en deux parties, la partie supérieure (2) et la partie inférieure (3) qui se séparent en les dévissant. Dans la partie supérieure (2) se trouve un récipient (5) en forme de spirale qui permet de recevoir de l'eau par le biais du bouchon (4) situé sur la partie supérieure (2), au bas de celui-ci se trouve une valve (6) central, qui permet par pression l'évacuation de l'eau contenue dans le récipient (5).

Lorsque l'utilisateur exerce une pression sur la partie supérieure (2), l'eau contenue dans le récipient (5) va traverser la valve (6) pour pénétrer dans les canalisations bouchées. Après utilisation, l'utilisateur ouvre le bouchon (4) afin de replier le récipient (5) en spirale, puis le referme et enfin il va pouvoir insérer la partie inférieure (3) sur la partie supérieure (2) afin de les visser entre elles.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à déboucher les éviers et les lavabos engorgés.



FR 2 900 943 - A1



La présente invention concerne un dispositif pour déboucher tous types d'éviers, même les plus engorgés.

Les éviers engorgés sont traditionnellement débouchés à l'aide d'une ventouse ou de produits chimiques, qui polluent notre environnement et qui sont dangereux et toxiques.

5 De nos jours, ces produits utilisés ne sont pas efficaces à cent pour cent, et le consommateur est obligé d'en racheter une fois le produit chimique utilisé.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. Totalement naturel, il comporte en effet selon une première caractéristique, un pot plat arrondi de

10 matière plastique qui se présente de la façon suivante :

-Ce pot en plastique s'ouvre avec facilité, en devisant les deux parties. La partie inférieure se détache et celle du haut est maintenue par un récipient transparent en forme de spirale de matière plastique, qui se déplie dès que l'on ouvre sur la partie du haut, le bouchon. Sous ce récipient en spirale se trouve une valve en plein centre de

15 celui-ci.

Sa simple utilisation permet à l'utilisateur d'ouvrir le bouchon afin d'introduire de l'eau du robinet dans le récipient en spirale et de refermer le bouchon situé sur la partie haut du pot. Il suffit de placer ce récipient dans l'évacuation d'eau du lavabo, la valve doit être en plein dans l'évacuation. Ensuite, l'utilisateur appuie fortement sur ce récipient,

20 l'eau du robinet contenu dans celui-ci va traverser la valve et pénétrer dans la canalisation.

Par simple pression de l'eau, l'évier va être débouché et nettoyé de façon simple, rapide, efficace et écologique.

25 Ce produit entièrement naturel, se remplit juste avec de l'eau du robinet, et son utilisation est à l'infini.

Selon les modes particuliers de réalisation :

- 30
- le récipient en spirale peut contenir une quantité de cinq cent millilitres d'eau.
 - La pression de l'eau peut varier de 0.5 à 2.0 bar, selon la puissance que l'utilisateur a lors de la pression du récipient.
 - Ce produit peut être utilisé pour n'importe quel évier.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en coupe, le dispositif de l'invention.

La figure 2 représente en coupe, le dispositif de l'invention ouvert.

5 La figure 3 représente en coupe, une variante de ce dispositif.

10 En référence à ces dessins, le dispositif comporte un pot (1) de forme arrondi en plastique, qui se sépare en deux parties, la partie supérieure (2), et la partie inférieure (3). Sur la partie supérieure (2) se trouve un bouchon (4), dont le retrait se fait par simple clique.

15 Sous la partie supérieure se trouve un récipient (5), de forme spiral et de matière plastique qui permet de contenir une quantité d'eau allant jusqu'à cinq cent millilitres. Sous la partie inférieure de ce récipient se trouve en plein centre une valve (6) en plastique qui permet l'évacuation de l'eau contenue dans le récipient (5) en spiral.

20 Dans la forme de réalisation selon la figure 2, le pot (1) comporte en partie supérieure (2), en plein centre, un bouchon (4) qui permet ainsi de s'ouvrir afin de remplir d'eau le récipient (5) en spiral et de le refermer par la suite.

La valve (6) permet la traversée de l'eau contenue dans le récipient (5) lors de la pression de celui-ci, d'où sa forme en spiral.

A titre d'exemple, le pot aura des dimensions de l'ordre de 7,5 cm de diamètre et une épaisseur de 5 cm.

25 Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à déboucher des éviers et lavabos.

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif pour déboucher les éviers et les lavabos engorgés en ce qu'il comporte un pot (1) présentant deux parties (2 et 3) qui se séparent en les devisant. La partie supérieure (2) comporte un récipient (5) en spirale pouvant contenir de l'eau du robinet qui sera rempli en ouvrant le bouchon (4) située sur la partie supérieure (2). Après avoir
5 effectuer le remplissage, l'utilisateur ferme le bouchon (4) par cliqué et exerce une pression sur la partie supérieure (2), l'eau contenue dans le récipient (5) est ressortie de celui-ci par la valve (6) située au centre de récipient, pour pénétrer dans les canalisations.
- 10 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le récipient (5) constitue une partie du pot (1), une zone de moindre épaisseur formant la pression.
- 3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce qu'une
15 valve (6) tend à évacuer l'eau contenue dans le récipient (5)
- 4) Dispositif selon l'une des quelconques revendications précédentes caractérisé en ce qu'un bouchon (4) doit être impérativement fermé pour permettre la pression.
- 20 5) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que le récipient (5) doit avoir une forme en spirale pour permettre la pression de celui-ci.
- 6) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie inférieure (3) doit servir qu'après utilisation du pot (1), afin de la viser à la partie supérieure (2) pour ranger le dispositif.

1/3

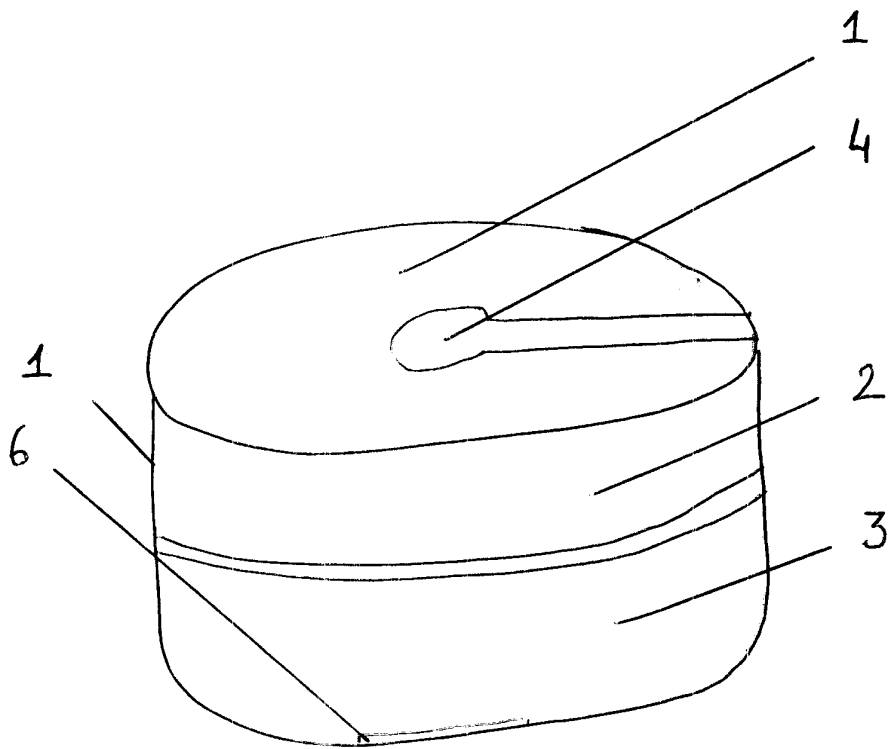


FIG.1

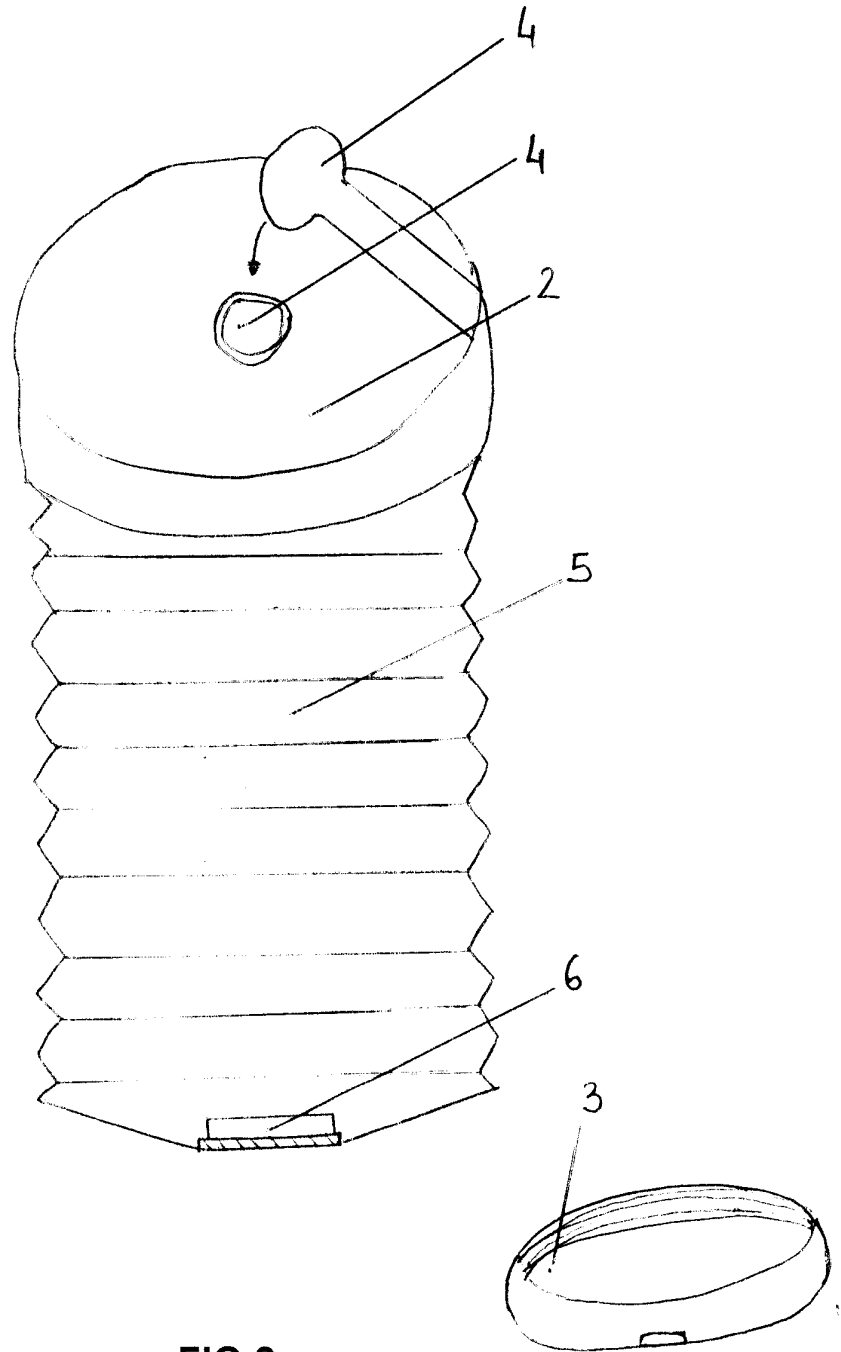


FIG.2

3/3

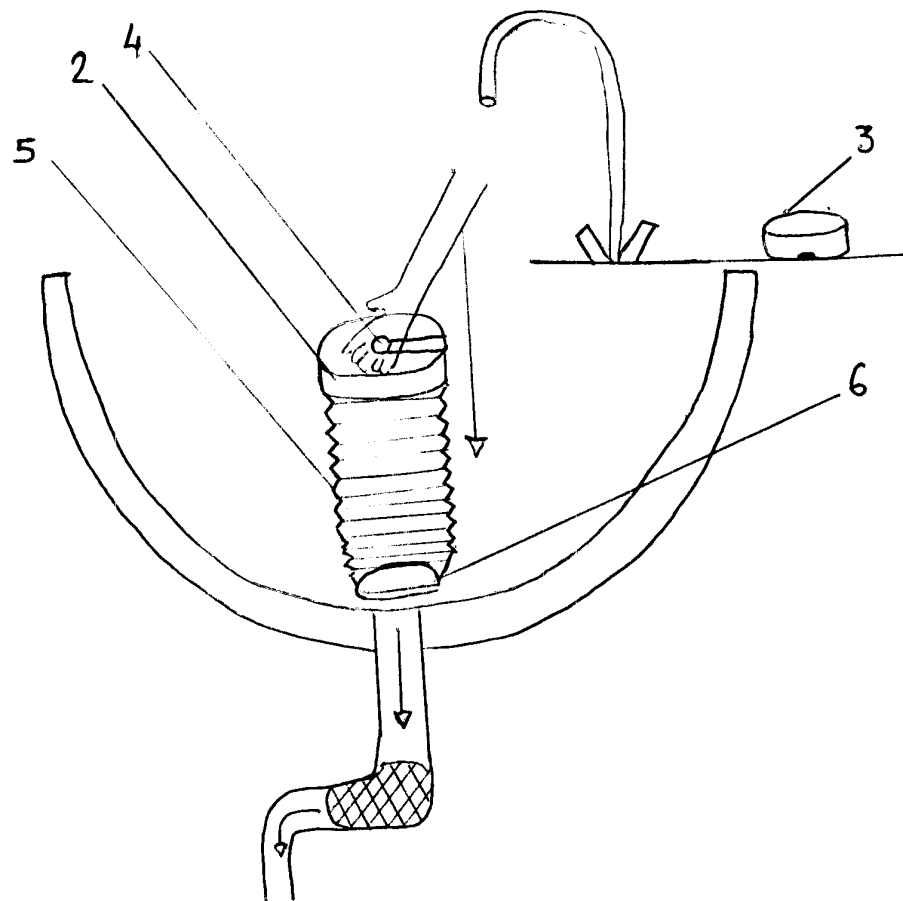


FIG. 3